

Paraphe fait par le Maire : Thierry NOGUET

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le 24/09/2023

ID : 044-214401036-20230921-ARRETEAC022023-AR

S'LO

DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE MONTOIR DE BRETAGNE

Service : ACCUEIL

TARIFS MUNICIPAUX

AIRE DES CAMPINGS CARS

RUE DU GENERAL PERSHING

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Montoir de Bretagne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 alinéa 4 autorisant le Conseil Municipal à déléguer certaines attributions au Maire,

VU la délibération en date du 10 juillet 2020 de délégations d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser le tarif pour le stationnement des véhicules sur le parking des campings cars rue du Général Pershing – 44550 Montoir de Bretagne.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les tarifs sont fixés comme suit à compter du 01 octobre 2023.

Stationnement par jour :

15 euros

ARTICLE 2 : La durée de stationnement ne pourra excéder 14 nuits par mois à compter du premier jour d'installation.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice des Services et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Montoir de Bretagne, le 21 septembre 2023

Le Maire,

Thierry NOGUET

